



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 2 janvier 2019.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne d'aides PAC 2019 – Aides couplées animales

Le service économie agricole de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Marne informe les éleveurs de bovins, d'ovins et de caprins que les aides couplées animales mises en place dans le cadre de la Politique Agricole Commune depuis 2015 sont reconduites pour la campagne 2019.

Les éleveurs intéressés peuvent établir **depuis le 1^{er} janvier 2019** leur(s) demande(s) d'aide(s) uniquement par internet depuis leur compte TéléPAC à l'adresse suivante : www.telepac.agriculture.gouv.fr

Dans le secteur ovins-caprins, la période de déclaration des demandes s'étend du **1^{er} janvier 2019 au 31 janvier 2019**.

Concernant les aides bovines, la période de déclaration des demandes d'aide aux bovins allaitants (ABA), d'aide aux bovins laitiers (ABL) et d'aide aux veaux sous la mère et aux veaux bio (VSLM) s'étend du **1^{er} janvier 2019 au 15 mai 2019**.

Les notices explicatives de chaque aide sont mises en ligne sur le site TéléPAC et avant d'établir une demande, il est conseillé aux éleveurs de télécharger et de prendre connaissance de la notice de l'aide concernée.

Attention : L'enregistrement d'une demande est effectué à la date de sa télédéclaration ou de la réception des pièces justificatives par la D.D.T. Dans la mesure où la situation nécessite la fourniture de pièces justificatives, il est impératif de les joindre (au format pdf si possible) lors de la télédéclaration de la demande d'aides.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre un rendez-vous ou réserver un poste informatique pour établir une demande au siège de la D.D.T à Chaumont, vous pouvez contacter monsieur Dimitri ARBELOT au 03.51.55.60.10.

Contacts Presse :

Préfecture - Lysiane Brisbare : 03.25.30.2254/ 06 86 80 52 55

DDT – Sandrine DOUILLOT : 03.25.30.79.02